

**Délibération n°CA-2017-35
Décision modificative n°1**

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 22 Date de convocation : 23 mai 2017

Présents : 17 Quorum fixé à 12 membres

Votants : 17

Procurations : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :

Voix "contre" :

Abstentions :

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN	X		
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
Mme Sabrina FLEUROT	X		
M. Jean-Claude GAY	X		
M. Raoul JUIF	X		
Mme Mireille LAB		X	
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		
M. Gérard PELLETERET	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
Mme Christelle RIGOLOT		X	
Mme Marie-Dominique AUBRY		X	
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN	X		
M. Jacques ABRY		X	
Mme Christelle CLEMENT		X	
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. René REGAUDIE	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Isabelle ARNOULD		
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT		
Mme Corinne BONNARD		
M. Alain BLINETTE		
M. Jean-Paul MARIOT		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		X
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Michel WEYERMANN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT	X	
Mme Fabienne RICHARDOT		X
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		
M. Jacques THEULIN	X	
M. Vincent BALLOT		X
M. Michel DEVAUX		X
M. Jean-Marie BERTIN		
M. Régis PINOT		
M. Yvan GUIGNOT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
ADJ Dimitri AIME	X	
LTN Pascal CRUCEREY	X	
ADC Michel TOURDOT		X
CDT Gaëtan VION	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
ADJ Pascal AUGIER		
LTN Gilles MASONI		
ADC Philippe PLOY	X	
LTN Hervé LECOMTE		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Jean-Pierre CASTIONI, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

Monsieur David FORGEOT représentant le comptable public, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône
Monsieur le lieutenant-colonel Franck BEL, directeur départemental adjoint des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie GHETTINI, chef du secrétariat de direction des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf juin, à seize heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire M61 applicable aux services départementaux d'incendie et de secours,

Vu le budget primitif 2017 de l'établissement voté par le conseil d'administration lors de sa séance du 21 février 2017.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur **René REGAUDIE**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Les dépenses et recettes inscrites au budget primitif 2017 dans les articles budgétaires ont été réparties de façon la plus précise possible.

Toutefois, des virements d'articles à articles et des régularisations d'inscription de recettes et dépenses sont nécessaires au fonctionnement du service. Il s'agit :

1- Acquisition d'un terrain au Groupement Technique – Section Investissement

Le Département de la Haute Saône a cédé au SDIS un ensemble immobilier d'une contenance de 72 ares et 84 ca, afin de rendre l'occupation des locaux pérenne et permettre au SDIS d'avoir une plus grande marge de manœuvre pour ce site.

Cet ensemble immobilier comprend :

- un terrain de 72 ares 84 ca,
- un ensemble bâti d'une surface de 1497 m².

Les services de France Domaine ont fixé la valeur vénale desdits locaux à la somme de 230 000 euros.

Par délibération du Conseil d'Administration en date du 11 juillet 2016, le Conseil d'Administration du SDIS a donné un avis favorable à l'acquisition en pleine propriété de l'ensemble immobilier pour un montant de 1 euro.

Afin de régulariser les écritures comptables nécessaires, il y a lieu d'inscrire les sommes correspondantes aux articles suivants :

- la somme de 229 999 euros en dépense d'investissement à l'article 213 (chapitre 041 « Opérations patrimoniales »),
- la somme de 229 999 euros en recette d'investissement à l'article 1313 (chapitre 041) « Subvention du département ».

2 - Remboursement d'assurances - Inscriptions de crédits en fonctionnement

Suite à un sinistre sur le VSAV de Gray, des dépenses non prévues pour ces réparations ont été engagées cette année à l'article 61551 « Entretien et réparation du matériel roulant ».

Le remboursement de la compagnie d'assurances AXA SAINT DIZIER pour le sinistre auto vient abonder l'article 7788 « Autres produits exceptionnels ».

Il convient donc de retracer cette opération dans le budget :

- la somme de 11 000 euros en dépense de fonctionnement à l'article 61551 « Entretien et réparation du matériel roulant »,
- la somme de 11 000 euros en recette de fonctionnement à l'article 7788 « Autres produits exceptionnels ».

3 - Cession de terrain à Montbozon

Le propriétaire d'un terrain contigu au centre d'intervention de Montbozon a demandé au SDIS de lui céder une partie de son terrain afin de disposer d'un accès direct à sa propriété. France domaine a évalué ce terrain à 10€/m²

Le montant de la cession est de 2 431,70 € (10€/m² x 243,17 m²).

Afin de régulariser les écritures comptables nécessaires, il y a lieu d'inscrire les sommes correspondantes aux articles suivants :

- la somme de 2 430,00 euros en recette d'investissement au chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations »,
- la somme de - 2 430,00 euros en recette d'investissement au chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement »,
- la somme de 2 430,00 euros en dépense de fonctionnement à l'article 615221 «Entretien et réparations des bâtiments publics»,
- la somme de - 2 430,00 euros en dépense de fonctionnement au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement ».

4 - Achat d'ensembles de couchages et de casiers de feu pour les unités opérationnelles

Dans le cadre des travaux d'amélioration qui sont prévus cette année dans les centres d'intervention, le SDIS souhaite acheter des ensembles de couchages pour les unités opérationnelles de Vesoul, Héricourt, Villersexel et Champlitte, ainsi que des casiers de feu pour le CIP de Héricourt.

Afin de régulariser les écritures comptables nécessaires, il y a lieu d'inscrire les sommes correspondantes aux articles suivants :

- Article 231311 « Immobilisations en cours – Bâtiments publics » = - 25 000 ,00€
- Article 2184 « Matériel de bureau et mobilier » = + 25 000 ,00 €

La décision modificative du budget de l'exercice 2017, qu'il est proposé aux membres du conseil d'administration d'adopter, respecte la règle de l'équilibre budgétaire et se décompose ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Intitulé	DÉPENSES	RECETTES
023	Virement à la section d'investissement	-2 430,00	
615221	Entretien et réparations des bâtiments publics	2 430,00	
61551	Matériel roulant	11 000,00	
7788	Autres produits exceptionnels		11 000,00
	TOTAL	11 000,00	11 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Intitulé	DÉPENSES	RECETTES
021	Virement de la section de fonctionnement		-2 430,00

024	Produits des cessions d'immobilisation		2 430,00
1313	Subvention département		229 999,00
213	Constructions (chap. 041)	229 999,00	
2184	Matériel de bureau et mobilier	25 000,00	
231311	Immobilisations en cours – Bâtiments publics	-25 000,00	
	TOTAL	229 999,00	229 999,00

Décision

Les membres du conseil d'administration adoptent, **à l'unanimité**, la décision modificative du budget de l'exercice 2017, qui respecte la règle de l'équilibre budgétaire et qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Intitulé	DÉPENSES	RECETTES
023	Virement à la section d'investissement	-2 430,00	
615221	Entretien et réparations des bâtiments publics	2 430,00	
61551	Matériel roulant	11 000,00	
7788	Autres produits exceptionnels		11 000,00
	TOTAL	11 000,00	11 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Intitulé	DÉPENSES	RECETTES
021	Virement de la section de fonctionnement		-2 430,00
024	Produits des cessions d'immobilisation		2 430,00
1313	Subvention département		229 999,00
213	Constructions (chap. 041)	229 999,00	
2184	Matériel de bureau et mobilier	25 000,00	
231311	Immobilisations en cours – Bâtiments publics	-25 000,00	
	TOTAL	229 999,00	229 999,00

Certifié exécutoire après avoir été

Reçu en Préfecture le :



Affiché le : 26/06/2017

Publié au RAA du 2^{ème} trimestre 2017

Le président du conseil d'administration,

Robert MORLOT